

HONORAIRES TRANSACTIONS

Immeubles et fonds de commerces

A la charge du vendeur

Sur le prix net vendeur	Honoraires TTC
-------------------------	----------------

Jusqu'à 35 000 €	forfait 3 000 €
------------------	-----------------

Honoraires en sus du forfait de 3 000 euros		
de 35 001 à 65 000 €	10%	du prix net vendeur
de 65 001 à 80 000 €	9%	du prix net vendeur
de 80 001 à 100 000 €	8,50%	du prix net vendeur
de 100 001 à 130 000 €	8%	du prix net vendeur
de 130 001 à 160 000 €	7,50%	du prix net vendeur
de 160 001 à 200 000 €	7%	du prix net vendeur
de 200 001 à 300 000 €	6,50%	du prix net vendeur
Supérieur à 300 000 €	6%	du prix net vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une agence tierce : le barème de l'agence tierce s'applique

Estimation bien immobilier	200 € TTC
-----------------------------------	------------------

HONORAIRES LOCATIONS TTC

locaux commerciaux : 10% du loyer triennal HT à la charge du locataire

Maisons , Appartements

Honoraires pour les baux d'habitation mixtes régis par la loi n° 89-462 du 06/07/1989 :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

10 € TTC / m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC / m2 de surface habitable à la charge du bailleur

Etat des lieux d'entrée:

3 € TTC / m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC / m2 de surface habitable à la charge du bailleur

Barème au 01 janvier 2017